

1. *Débitrice:* **Scierie Goy SA**, 1325 **Vaulion**
2. *Remarques:* Par décision du 16 juillet 2003, communiquée le même jour, le président du Tribunal d'arrondissement de La Broye et du Nord-vaudois accorde à la Scierie Goy SA un sursis concordataire d'une durée de six mois, courant dès l'expédition de la présente décision, confirme l'effet suspensif à toutes poursuites actuelles ou futures contre la requérante, et désigne en qualité de commissaire, Jacques Lauber, agent d'affaires breveté, rue du Midi 4, 1002 Lausanne.

Tribunal d'arrondissement de la Broye
1401 Yverdon-les-Bains

(01093128)